

[MUTUELLES SANTÉ]

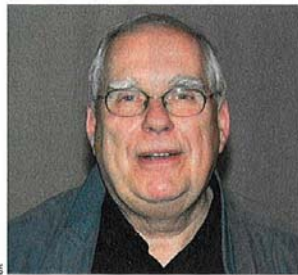
La Mutuelle du BTP du Sud-Est joue la carte de la solidarité

■ Pour fidéliser ses adhérents, la mutuelle régionale renforce ses garanties et développe ses services, en particulier à destination des seniors.

Faire plus et mieux, sans alourdir les cotisations. Tel est, en ces temps de crise, le positionnement défendu par la Mutuelle du BTP du Sud-Est, qui s'adresse aux professionnels du bâtiment et des travaux publics des régions Rhône-Alpes, Auvergne et Bourgogne. « Dans un contexte d'augmentation du coût des soins et d'aggravation des inégalités, nous tenons à ce que les plus démunis, les familles modestes et les retraités, ne renoncent pas aux soins essentiels, comme l'optique et le dentaire », soutient son président, Jean Sauzet.

Hausse des garanties, baisse des cotisations

Depuis janvier 2010, la mutuelle a ainsi revalorisé les forfaits d'implants dentaires et propose dorénavant un remboursement des actes d'ostéopathie, pris en charge



■ NOUS TENONS À CE QUE LES PLUS DÉMUNIS, LES FAMILLES MODESTES ET LES RETRAITÉS, NE RENONCENT PAS AUX SOINS ESSENTIELS. ■

Jean Sauzet, président de la Mutuelle du BTP du Sud-Est

à hauteur de 30 € par consultation dans la limite de trois séances par an. L'organisme, qui a réalisé 57,3 M€ de collecte en 2008 et revendique 65 000 adhérents sur des contrats individuels ou collectifs frais de santé, renforce, par ailleurs, sa politique de solidarité vis-à-vis des seniors. Elle a révisé son dispositif de minoration des cotisations, calculé suivant l'ancienneté et le niveau de revenus de l'adhérent, en étendant les condi-

tions d'éligibilité aux employés, agents de maîtrise et cadres, avec effet rétroactif. Elle propose également, dans le cadre des contrats collectifs, six mois de cotisation gratuits aux salariés partant à la retraite, en contrepartie d'une souscription individuelle. Cette mesure est cofinancée par la Mutuelle et par Pro-BTP, le groupe de protection sociale avec lequel elle alimente un partenariat de coassurance depuis 1996 et qui coiffe

l'ensemble des portefeuilles des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes depuis 2006.

Faire jouer la logique de redistribution

L'autre innovation concerne l'adhésion au réseau Priorité santé mutualiste de la Mutualité française, dont l'accès aux services d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisés est effectif depuis le 1^{er} janvier. Une adhésion financée avec le fonds d'action sociale, sans coût pour les adhérents. « Comme nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, nous pouvons faire jouer la logique de redistribution, souligne Annie Caron, directeur de la mutuelle. Notre marge de solvabilité suit cependant les préconisations de l'Acam, puisqu'elle représente trois fois notre couverture de besoins. »

■ LAURENT POILLOT